



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Compte rendu de la Commission Locale

de l'Eau du 22.03.2022

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le mardi 22 mars 2022 à 14h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réunie à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Vice-Présidence de M. Daniel BESNARD, 1^{er} Vice-Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Christophe MARIO, M. Paul COEFFARD, M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Daniel GONCALVES, M. Michel AUDINOS, M. Nicolas DIGOUDE, M. André PECHIN, M. François VANDERSTRAETEN, M. Joël CAZAJUS, Mme Juliette AMIOT, M. Alain SOULE, M. Pierre VIEL, Mme Pascale CANAL, Mme Patricia QUINAT-REYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, M. Xavier CAUX, M. Jean-Louis REMY, M. Claude CANSINO, M. Jérôme BLASQUEZ, Mme Jessica MIQUEL, M. David COMMINGES, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Jean-Paul FERRE.

Ont donné pouvoir

Mme Cécile POUCHELON

M. Bernard LAMARY

M. André VIDAL

M. Jean-Jacques RAMADE

M. Georges ARMENGOL

M. Jean-Luc ROUAN

M. Jean-Jacques MARTINEZ

M. Gilbert HEBRARD

A :

M. Jérôme BLASQUEZ

M. Xavier CAUX

M. Daniel ARTAUD

M. Daniel BESNARD

M. Joël CAZAJUS

M. Daniel GONCALVES

M. François VANDERSTRAETEN

M. Jean-Paul FERRE

Etaient absents, excusés :

M. David-Olivier CARLIER, M. Pascal CHICOT, M. Marc SANCHEZ, M. Didier CUJIVES, M. Nicolas GARCIA.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre agriculture 31 (Mme Christel CARPENTIER), Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTELGNAU), Bio-Occitanie Fédération Régionale d'agriculture biologique (Mme Carine LEVY-ANDRES), O U Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDON), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Pierre ECLACHE), EDF (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Energialys (M. Alexandre LAROQUE), Fédération des Moulins de France (M. Patrick SUILHARD), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Alain TOMEIO), ANA (Mme Anne TISON), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), ANPER TOS (M. Jean-Pierre JENN), CEA (M. Daniel STRUB), Fédération de pêche 09 (M. Jean Pierre DIMON), Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ).

Ont donné pouvoir

Fédération de pêche 31 M. Norbert DELPHIN

A

Fédération de pêche 09 M. Jean-Pierre DIMON

Etaient absents, excusés :

UNICEM, Comité Régional Occitanie de canoé-kayak, O U Garonne amont, UFC Que choisir.

➤ LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

Etaient présents :

Le Préfet Coordonnateur de Bassin (M. Yoann FERREIRA), La Préfecture de l'Ariège (M. Stéphane DEFOS), La Préfecture de Haute Garonne (Valérie FAGES), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Franck SOLACROUP), l'Office Français de la Biodiversité (M. Stéphane DI MAURO), l'Agence Régionale de Santé (M. Alain BUGÉ), la DREAL Occitanie (Mme Eléonore SEIGNEUR).

Ont donné pouvoir

La DRAAF

Préfecture de l'Aude

La Préfecture des Pyrénées Orientales

A

DREAL Occitanie

Préfecture de la Haute Garonne

La Préfecture de l'Ariège

Etaient absents, excusés :

l'ONF 09-11-66, le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Etaient également présents :

CD09 DAME (M. Jean-François RUMMENS), CD09 DAME-SAEE (Mme Magali DOUMENC), CD09 DAME-SAEE (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAME-SAEE (M. Pierre-Jean GUERRERO), CD09 DAME-SAEE (Mme Magali PONS), DDT09 (M. Jean-Yves AVALLET), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), SBGH (M. Florent PAULY), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA), CCPAP (M. Henri BENABENT), Région Occitanie (Mme Laure ISNARD), IEMN (Mme Sandrine BOISARD-CASTAN), PNR PA, SCOT Vallée de l'Ariège.

62 voix délibératives sur les 73 que compte la commission ont été comptabilisées.

Le quorum (49) est donc atteint, la Commission Locale de l'Eau peut délibérer valablement.

• **Discours introductif de M. Daniel BESNARD, 1^{er} Vice-Président de la CLE :**

Intervention de M. Daniel BESNARD pour l'ouverture de la session plénière de la CLE :

Monsieur Stéphane DEFOS, Directeur Départemental des Territoires de l'Ariège, représentant Mme la Préfète de l'Ariège,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Locale de l'Eau,

En tant que premier Vice-Président de la CLE, conformément à notre règlement, j'ai assuré l'intérim du Président Benoit ALVARES.

Je me présente, pour celles et ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer.

Je m'appelle Daniel BESNARD, je suis maire depuis 2008 de la commune de Saint-Félix-de-Rieutord dans la vallée du Crieu.

Je suis actuellement 5^{ème} Vice-Président du SYMAR Val d'Ariège, après avoir été depuis 2008 membre des différents syndicats de rivières qui ont progressivement fusionné.

Au sein de la CLE, je suis Président de la Commission Géographique Ariège.

J'avais antérieurement exercé ma carrière professionnelle à l'Office National des Forêts dans différents secteurs de l'Ariège, du Donezan au Couserans et du Vicdessos au Pays d'Olmes.

Il est important de souligner également que c'est aujourd'hui la Journée Mondiale de l'Eau.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la CLE, représentant les différents Collèges, et aux délégués issus des élections municipales de 2020 et des élections régionales et départementales de 2021.

Durant cette parenthèse électorale et malgré les contraintes de la crise sanitaire, le travail de la CLE s'est poursuivi grâce au soutien des services de l'Etat et du Département de l'Ariège, en tant que structure porteuse.

Nous reprenons donc aujourd'hui le cours normal de nos activités vers l'élaboration de notre SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, après avoir procédé à l'élection d'un nouveau Président et de deux Vice-Présidents.

M. Daniel BESNARD donne la parole à Mme Karine ORUS DULAC (animatrice du SAGE) pour le rappel des règles de séance.

• **Rappel des Règles de séance par Mme Karine ORUS DULAC :**

Mme Karine ORUS-DULAC précise les règles pour les personnes en présentiel et celles en visioconférence pour prendre la parole et pour les opérations de vote.

• **Intervention de M. Stéphane DEFOS, Directeur Départemental des Territoires :**

M. Daniel BESNARD donne la parole à Monsieur Stéphane DEFOS Directeur Départemental des Territoires de l'Ariège et représentant Madame la Préfète de l'Ariège.

M. Stéphane DEFOS indique que dès septembre 2018, le périmètre du SAGE a été défini et Mme la Préfète de l'Ariège a été désignée comme référente pour l'élaboration de ce SAGE.

Un arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau a été pris en décembre 2019 et modifié à deux reprises en 2020 (élections Municipales) et 2021 (élections Régionales et Départementales).

C'est donc un nouvel arrêté modificatif qui a été pris par Mme la Préfète le 24 janvier 2022 pour intégrer les nouveaux Elus des Conseil Régional et Départemental. Il revient donc au Collège des Elus de voter pour la désignation du Président qui est à l'ordre du jour et qui concerne les membres du 1^{er} Collège.

M. Daniel BESNARD procède ensuite à l'appel des membres pour vérification des règles de quorum (Quorum des 2/3 à 49 personnes).

Le quorum est atteint avec 62 membres sur 73.

M. Daniel BESNARD rappelle ensuite l'ordre du jour :

1 - *Composition et fonctionnement de la CLE :*

- Élection du Président (vote du 1^{er} collège)
- Élection de deux vice-Présidents (vote du 1^{er} collège)
- Désignation du 2^e Vice-Président par le Président

2 - *Modification des règles de fonctionnement de la CLE :*

- Modification de la composition du bureau (vote de tous les collèges)
- Actualisation des membres du Bureau

3 - *Vote des rapports annuels de la CLE 2020/2021*

4 - *Présentation du diagnostic final : Phase d'élaboration*

5 - *Introduction aux phases suivantes : Echancier*

6 - *Questions diverses*

M. Daniel BESNARD donne la parole à Mme Karine ORUS DULAC pour le rappel des règles de fonctionnement adoptées le 6 février 2020.

Le Président de la CLE est élu par les membres du Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux auquel il doit obligatoirement appartenir, article L 212 4 du Code de l'Environnement.

1-Composition et fonction de la CLE :

• Election du Président

M. Daniel BESNARD procède à l'appel à candidatures au sein du 1^{er} Collège pour l'élection à la Présidence de la CLE.

Présentation de candidature de M. Jean-Paul FERRE, Conseiller Départemental de l'Ariège :

« Madame la Préfète, représentée par M. Stéphane DEFOS, Directeur Départemental des Territoires,

Monsieur le 1er Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau,

Mesdames, Messieurs les membres de la C.L.E,

Mesdames, Messieurs,

Je me présente à vous je m'appelle Jean-Paul FERRE, je suis Conseiller Départemental du canton du Val d'Ariège depuis 2015 en binôme avec Mme ESTEBAN, et je représente le Conseil Départemental de l'Ariège au sein de la Commission Locale de l'Eau, et Vice-Président délégué de la Commission de la Transition Environnementale et Sociétale.

Je suis candidat à la présidence de la CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.

Les raisons de ma candidature sont diverses :

En tant qu'élu départemental, je suis actuellement, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ariège en charge de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement, de la Transition énergétique et des Voies Vertes.

Notre Département s'est toujours impliqué dans les différents domaines de l'eau, avec les gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement, dans le domaine des milieux aquatiques avec les 5 syndicats rivières, de la connaissance de la ressource avec son réseau départemental de suivi des eaux souterraines mais également par sa reconnaissance comme organisme unique, garant de la gestion équitable de l'eau à usage agricole.

Aujourd'hui, tous ces domaines se retrouvent réunis au sein de la CLE. Cette nouvelle gouvernance a une importante mission, celle d'accompagner les transitions écologiques, énergétiques, environnementales et démocratiques indispensables à notre société.

Vous pourrez compter sur mon implication pleine et entière, pour poursuivre le travail accompli par mon prédécesseur, et mener à bien l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

La démarche longue et fastidieuse qui est nécessaire pour l'élaboration de ce SAGE demande une implication importante de tous les membres dans un esprit de concertation permettant de répondre aux enjeux de ce grand territoire.

Mais aussi une organisation au plus proche des territoires prenant en compte la spécificité de chaque bassin versant et permettant de partager ce projet avec l'ensemble des acteurs en poursuivant la phase 2 de l'élaboration du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises qui permettra de déterminer la stratégie à mettre en place.

C'est pour ces raisons que je vous proposerai, si je suis élu, une organisation répondant :

- aux problématiques territoriales de ce SAGE au périmètre important (6 400 km²) et à la prise en compte des enjeux de chaque bassin versant par le travail au sein des 5 commissions géographiques telles que définies lors de la Commission Locale de l'Eau du 6 février 2020.
- avec aussi la possibilité de travailler en commissions thématiques ou sectorielles en fonction des besoins des partenaires et représentants de la CLE.
- avec des réunions de bureau de la CLE pour faire le point régulièrement, valider les documents de travail de la cellule d'animation et présenter le travail de chaque commission géographique. »

M. Daniel BESNARD, 1^{er} Vice-Président de la CLE, propose le vote à main levée aux membres du 1^{er} Collège et procède à l'élection à la présidence.

Proclamation des résultats : M. Jean-Paul FERRE est élu à l'unanimité Président de la CLE.

Discours de remerciements de M. Jean-Paul FERRE :

« Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en me désignant Président de la CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises. Je tiens à vous assurer que cette Présidence sera ouverte et collaborative dans l'intérêt de tous et pour la bonne gestion de la ressource en eau, élément essentiel de notre territoire.

Nous allons, au sein de ce Parlement de l'Eau, prendre part à l'élaboration d'un document collectif de référence et opposable pour la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des ressources, et l'affirmation des solidarités territoriales, en conciliation avec des usages responsables, et notamment une agriculture de qualité. Je tiens à remercier les services de l'Etat et du Département pour le travail réalisé, dans cette phase de préparation, ainsi que mon prédécesseur M. Benoît ALVAREZ qui s'était impliqué pour donner vie à ce SAGE et M. Charles PEYRAT, animateur et prédécesseur de Mme Karine ORUS DULAC.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Daniel BESNARD, Vice-Président de la CLE pour son engagement et son travail pendant cette phase importante de renouvellement des instances de la CLE.

J'en profite pour remercier Mme la Présidente du Conseil Départemental Christine TEQUI pour la mise à disposition, en tant que structure porteuse, des moyens humains et matériels nécessaires à l'élaboration de ce SAGE. »

• **Election de deux Vice-Présidents**

Afin de prendre en compte les enjeux de chacun des 5 Bassins Versants de ce vaste territoire que couvre le SAGE, le règlement du fonctionnement de la CLE, adopté le 6 février 2020, précise que les 5 Vice-Présidents de la CLE du SAGE sont les représentants des 5 syndicats rivières en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans le domaine du grand cycle de l'eau et qui sont des acteurs incontournables pour accompagner la concertation sur leurs Bassins Versants respectifs.

Aujourd'hui, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, les membres du 1^{er} Collège doivent procéder à l'élection de 2 nouveaux Vice-Présidents du fait des dernières élections, les représentants de ces syndicats rivières et donc ont modifié la composition de la CLE. M. Le Président propose les candidatures en tant que Vice-Président, de M. Xavier CAUX Président du Syndicat Mixte du Bassin du Grand Hers et de M. Alain METGE Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize.

Proposition de vote à main levée : adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie encore une fois de votre confiance et de la confiance que vous portez à ces syndicats rivières qui gèrent nos Bassins Versants depuis de nombreuses années.

• **Désignation du 2^{ème} Vice-Président**

Conformément au règlement de la CLE, M. Le Président propose la désignation de 2 Vice-Présidents.

« Je vous rappelle que le 1^{er} Vice-Président de la CLE est M. Daniel BESNARD qui représente le syndicat rivière, le SYMAR Val d'Ariège.

Je vous propose donc de désigner le deuxième Vice-Président : M. Xavier CAUX, Président du SBGH. »

2-Modification des règles de fonctionnement de la CLE :

• Modification de la composition du Bureau

M. Le Président propose le vote et l'ajout d'un nouveau membre au niveau du 2^{ème} Collège :
Le représentant des Fédérations de Pêche : M. Jean-Pierre DIMON, Trésorier.

« Les Fédérations de Pêche des trois départements avaient demandé en 2020 un siège au sein du bureau de la CLE, c'est pour cela que nous vous le proposons aujourd'hui.

L'activité pêche est un usage important pour les rivières Ariégeoises qui terminent leur course en Haute-Garonne et c'est aussi un axe de développement territorial.

Je laisse la parole à M. Jean-Pierre DIMON. »

Discours du Représentant de la Fédération de pêche 09, M. Jean-Pierre DIMON :

« Je suis trésorier de La Fédération de la Pêche de l'Ariège et nous sommes heureux de pouvoir intégrer la CLE. Nos ingénieurs spécialisés dans la connaissance du fonctionnement de l'eau participeront et mettront à disposition du SAGE leur savoir-faire et leurs compétences. »

Vote de tous les Collèges et proclamation des résultats : 3 votes contre (Chambres d'agriculture 09, 11 et 31), 0 abstention. M. Jean-Pierre DIMON est élu à la majorité.

• Actualisation des membres du Bureau

Le Bureau se compose désormais de 23 Membres :

1^{er} collège (13 sièges)

2^{ème} collège (7 sièges)

3^{ème} collège (3 sièges)

3-Vote des rapports annuels de la CLE 2020/2021 :

Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice en charge de l'élaboration du SAGE présente le rôle et la fonction de la cellule d'animation.

« L'animation du SAGE est assurée, au sein de la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (DAME) par le Service Agriculture Eau et Environnement (SAEE).

J'ai pris mes fonctions en novembre 2021. Je suis diplômée en ingénierie des milieux aquatiques et corridors fluviaux ainsi qu'en environnement, gestion et équipement des pays de montagne. Auparavant, j'étais Directrice au SYMAR Val d'Ariège.

Au sein du service SAEE, j'ai pour principales missions d'assurer l'animation des instances du SAGE : La Commission Locale de l'Eau et son Bureau, l'animation des commissions géographiques ou thématiques mais aussi l'élaboration des cahiers des charges et le pilotage des études du SAGE ainsi que tout ce qui concerne les outils de communication. »

Rappel du Contexte

Après 4 années de phase d'émergence du SAGE BVPA, le périmètre a été adopté par arrêté inter préfectoral le 6 septembre 2018. Le 11 décembre 2019, Madame la Préfète de l'Ariège a

installé la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, qui comprend 73 membres.

A l'issue de la phase d'émergence du SAGE, le Conseil Départemental de l'Ariège a été désigné structure porteuse du SAGE BVPA le 6 février 2020. Le SAGE BVPA est actuellement en phase d'élaboration.

Un Arrêté modificatif de composition de la CLE par la Préfète de l'Ariège a été pris le 27 novembre 2020, suite aux résultats des élections municipales de 2020 qui ont modifié la représentation des Collectivités dans le 1^{er} Collège.

Rappel du travail effectué au sein des instances : Commission Locale de l'Eau, Bureau et de la cellule animation en 2020 et 2021 :

-Validation des règles de fonctionnement, validation du cahier des charges de la phase 1, état des lieux et du diagnostic (y compris la phase de concertation).

-Production d'un film sur la ressource en Eau et de documents pour la phase d'élaboration.

L'animation du SAGE BVPA (0,4 ETP technique et 0,1 ETP secrétariat) a été financée par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (70%) et de la Région Occitanie (10%) le Conseil Départemental de l'Ariège assurant l'autofinancement (20%).

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par les élections municipales suivies des élections départementales et régionales qui ont rendues nécessaire la désignation de nouveaux élus dans le collège des collectivités de la CLE

M. Le Président met au vote des rapports annuels 2020 et 2021 : Adoptés à l'unanimité.

4-Présentation du diagnostic final :

• Phase d'élaboration

M. le Président rappelle tout le travail de concertation qui a eu lieu en 2020 et 2021 et indique que le diagnostic est un des documents de la phase d'élaboration qui va se poursuivre cette année.

M. le Président donne la parole à M. Bruno COUPRY du bureau d'études EAUCEA :

« En 2015-2016 des études d'opportunités ont été faites, suivies par des phases techniques et administratives.

Un travail de synthèse sur l'état des lieux a été présenté sous la forme d'un film au début de l'été 2020.

Ce diagnostic s'est appuyé sur le travail des commissions géographiques et a pris en compte les besoins des territoires. A regard de l'enjeu, fort d'une concertation à cette étape et avec une situation sanitaire contraignante, la méthode retenue a été celle d'une concertation en « distanciel ».

6 documents ont été produits : 5 Atlas de bassin versant : « zoom du Diagnostic du SAGE » et un rapport synthétique : « Diagnostic du SAGE » pour faciliter la consultation territoriale ainsi

qu'un film présentant les enjeux de la ressource en eau et de la biodiversité pour la consultation territoriale.

Une phase de consultation de 4 mois s'en est suivie avec un recensement de tous les commentaires pour traçabilité. »

Les retours sur le diagnostic

- 37 retours pour 100 documents annotés.

Un rapport de synthèse des travaux a été établi avec environ une centaine de documents qui ont été amendés et modifiés avec des recommandations et préconisations. Tous les commentaires apportés font partie de l'histoire de l'élaboration du SAGE. Il est très important de garder et tracer l'ensemble des commentaires car il s'agit d'une procédure sur le long terme.

Présentation du diagnostic

L'objectif à poursuivre par la Directive Cadre Européenne de l'Eau est le bon état des masses d'eau afin de garantir les meilleures conditions possibles pour l'ensemble des usages de l'eau.

La situation des « masse d'eau » sur le territoire du SAGE est globalement satisfaisante. C'est un point important sur lequel il faudra savoir s'appuyer pour finaliser et conforter ce diagnostic. Les pollutions du milieu naturel se situent en plaine au niveau des secteurs urbanisés et dans les zones avec une agriculture plutôt intensive. Cette dégradation de la qualité des eaux s'observe avec une gradation qui part des montagnes vers la vallée.

Le changement climatique : c'est une notion qui est parfaitement comprise du grand public, et c'est une menace très importante.

La température de l'atmosphère augmente de façon régulière et systématique en s'accélégrant.

La situation est préoccupante car, derrière ce changement de température, de nombreux effets sont attendus, notamment sur les débits des cours d'eau, sur les paysages par exemple. Aujourd'hui avec une précocité de la fonte des neiges, on observe un décalage de plus en plus important entre la disponibilité de la ressource et le moment où on l'utilise pleinement en l'été. Les petits cours d'eau sont les plus impactés avec des « assecs » en été.

***Questions de Mme Christel CARPENTIER (Chambre d'Agriculture 31) :**

Les dégradations de la qualité de l'eau sont-elles dues à l'activité humaine ou agricole ?
Avez-vous essayé de distinguer sur les molécules de dégradation, la part de dégradation du glyphosate et celle des détergents d'hygiène ?

Réponse de M. Bruno COUPRY :

« Il n'y a pas eu de distinction de fait sur ces calculs. »

***Questions de Mme Christel CARPENTIER (Chambre d'Agriculture 31) :**

Sur les questions de l'évaporation et de la couverture permanente des sols : doit-on laisser les sols plus à nus ou couverts ?

Quel est le rôle de l'assainissement vis-à-vis de la qualité des cours d'eau ?

Réponse de M. Bruno COUPRY :

« Ce qui est important c'est la stratégie la plus efficace à mener pour chaque pollution, il faut définir quelles sont les actions les plus efficaces pour atteindre les objectifs.

Toutes les questions doivent être posées pour avancer au mieux.

Il faut travailler sur un vocabulaire compris par tous et traduire les choses compliquées pour faire comprendre les enjeux et prendre les bonnes décisions. »

M. COUPRY rappelle les cinq thématiques grand public :

-Le partage de l'eau ici et ailleurs car le département de l'Ariège exporte vers d'autres départements.

-L'espace alluviale, les zones inondables, les érosions des berges sont des sujets et des zones de concentrations urbaines avec beaucoup d'enjeux économiques dans ces endroits-là.

-La biodiversité aquatique protégée et restaurée.

-Les besoins humains : boire, se baigner, la salubrité de l'eau sont des nécessités très lourdes avec des conséquences économiques importantes.

-Les usages économiques, exemple : agricole, tourisme, industrie.

La connaissance du fonctionnement de la ressource en eau n'est pas facile, les interactions sont compliquées et il va falloir arbitrer tout ça.

Demain il y aura moins d'eau qu'aujourd'hui : Il faudra maximiser les services rendus par les infrastructures naturelles (exemple : nappe alluviale, zones humides) pour atténuer les impacts du changement climatique.

« Les structures « GEMAPI » sont importantes et elles vont agir sur la « physique des choses » par exemple les digues et le lit des cours d'eau.

Un message est adressé aux Elus : « **Les Elus seront ceux qui feront l'eau de demain** »

Vos décisions auront des conséquences pour demain autour de l'urbanisme avec une politique de l'eau plus vaste.

Pour la GEMAPI et la prévention des inondations, il faudra identifier ce qui est gérable ou pas par les Collectivités et prioriser les éléments sur une base de travail solide. Les documents d'urbanisme intègrent les zones inondables et doivent aussi prévoir que les rivières bougent (espace de mobilité).

***Intervention de Mme Christel CARPENTIER (Chambre d'Agriculture 31) :**

Concernant les pertes de terre quand il y a des inondations, et le fonctionnement de la rivière avec son espace de mobilité, cela ne veut pas dire qu'il faut « accepter » de perdre la terre agricole. Nous avons des terrains « pleins de cailloux », on pourrait les ramasser et les fournir pour alimenter les rivières.

Réponse de M. COUPRY :

« Tout cela s'étudie et collectivement il faudra poser les limites de ce qui est acceptable et de ce qui peut être accepté au sein de la CLE.

Les prises de décisions au sein de la CLE ont un caractère public. Le diagnostic pose les choses et ensuite on prend les décisions de manière collective. »

Ces prises de décision ont un caractère lourd de conséquences.

-La température de l'eau augmente en rapport avec la température de l'air, les espèces aquatiques souffrent et c'est une conséquence de la réduction des espaces de biodiversité.

-Le petit cycle de l'eau s'organise avec des compétences dévolues à des maîtres d'ouvrages déjà identifiés.

Il y aura une stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs avec des enjeux financiers considérables qu'il faudra prioriser.

Pour la quantité d'eau, il n'y a pas de problème majeur pour le moment sur le territoire.

Il faut préserver les atouts du territoire pour les développer en essayant qu'ils ne remettent pas en cause les autres enjeux.

****Intervention de M. Henri DELRIEU (Association le Chabot) :***

Je remercie le bureau d'étude pour le travail accompli, nous sommes satisfaits du rapport présenté aujourd'hui. Nous nous posons un grand nombre de questions sur le changement climatique.

Sur le diagnostic, je ne partage pas certains points de vue : même si on est sur des têtes de bassin, on doit viser le bon état et le très bon état partout.

Nous avons des cours d'eau qui ont du mal à atteindre le bon état. Exemple : la rivière Ariège est en « jaune (état moyen) » avec notamment des stockages massifs en Haute Ariège.

On nous annonce actuellement plus de 250 Millions de m³ de déficit multipliés par plus de 5 à l'horizon 2050.

Questionnement sur une « fuite en avant » avec le stockage de l'eau ?

Nous nous attacherons à faire valoir en priorité les enjeux sur l'économie de la ressource en eau vis-à-vis des milieux.

Il faut aussi parler des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), avec un stockage naturel notamment au niveau des zones humides ou l'agroforesterie. Ce sont des solutions à long terme qui ont un coût minimal.

Quand on parle d'effort collectif, c'est l'effort de tous qui est demandé, mais en fonction des responsabilités de chacun. La contribution des usagers au financement des Agences de l'Eau est importante en regard des autres contributeurs.

****Intervention de M. Nicolas PUJOL (Chambre d'Agriculture 09) :***

En matière d'économie d'eau, il est un peu choquant de voir l'usage « baignade » au même niveau que la qualité des milieux. Il faut améliorer les stations d'épurations et peut-être réglementer la construction des piscines privées à travers les documents d'urbanisme.

M. Bruno COUPRY précise qu'il ne parlait pas des piscines quand il parlait de l'usage « baignade » mais plutôt de la baignade en rivière.

***Intervention de M. Daniel STRUB (Comité Ecologique Ariègeois) sur le castor :**

Présentation de l'espèce, de son histoire à travers les temps ainsi que de son intérêt dans l'introduction ou la réintroduction en fonction des bassins et distribution d'une plaquette « Réintroduire le Castor d'Europe en Ariège » mise à disposition des membres de la CLE

Réponse de M. Jean-Paul FERRE : La présentation de cette espèce pourrait être abordée lors de commissions géographiques et permettre d'échanger en fonction des bassins sur la pertinence et l'intérêt de l'introduction ou réintroduction de cette espèce.

***Intervention de Mme Christel CARPENTIER (Chambre d'Agriculture 31) :**

Quand on parle de « collectif », tout le monde doit accepter mais il ne faut pas que cela soit supporté uniquement sur le monde agricole.

M. COUPRY : Pour la biodiversité et les zones humides, il y aura des cartes de zonage qui seront de la responsabilité des membres de la CLÉ. Ces cartes seront opposables aux administrations. Au-delà de la quantité d'eau, il y a aussi le problème de la température de l'eau qui augmente dans les mêmes proportions et peut poser un problème pour les espèces aquatiques et les écosystèmes en particulier.

Au niveau du petit cycle de l'eau, pour l'eau potable et l'assainissement, les questions par rapport aux solidarités à l'intérieur des masses d'eau vont se poser.

Il faudra fixer des objectifs et une stratégie avec des enjeux financiers importants.

Ce sera la même chose pour l'assainissement, notamment autonome où il faudra définir des priorisations par secteurs ou bassins versants.

En ce qui concerne l'eau potable, la tendance est au regroupement et à la sécurisation de quelques ressources mais il faudra aussi trouver un certain équilibre et avoir des interconnexions entre les réseaux. Ces priorités se définissent notamment dans le cadre des schémas départementaux d'eau potable.

***Intervention de M. Franck SOLACROUP (AEAG) :**

« Merci M. Le Président et je vous remercie également pour le travail effectué sur le diagnostic territorial qui permet d'avoir une vision de ce qui se passe sur le territoire du SAGE et vous dire que j'apprécie tout particulièrement le fait d'avoir territorialisé ces sujets et d'avoir les Vice-Présidents qui représentent les syndicats de bassin versant qui sont les cinq commissions territoriales de ce SAGE.

Comme le dit M. COUPRY, la qualité de l'eau sur ce territoire est différente, les pressions sont également différentes selon les territoires. Tous ces éléments sont un gage de réussite pour avoir un SAGE le plus opérationnel possible.

Je voudrais insister sur l'effet du changement climatique sur le territoire : cela a un effet sur la quantité, mais derrière en cascade sur la qualité de l'eau et comment faire coexister les usages d'aujourd'hui et ceux de demain pour préserver la biodiversité dans nos cours d'eau. Egalement un enjeu important autour de l'agriculture et des problématiques à régler sur le phytosanitaire, sur l'érosion qui est le capital « sol » des agriculteurs, en travaillant avec eux pour maintenir une agriculture plus attractive et dynamique sur le territoire.

Il reste de beaux sujets devant nous et merci encore à tous les participants pour leur implication sur le sujet. »

Monsieur le Président remercie M. Bruno COUPRY pour l'accompagnement et tout le travail accompli.

Monsieur le Président indique que le diagnostic final sera arrêté lors de la prochaine réunion du Bureau de la CLE avec possibilité de faire remonter encore les dernières remarques d'ici au 15 avril.

5-Introduction aux phases suivantes :

• Echéancier

Présentation de l'échéancier 2022, démarrage de la phase 2 de l'élaboration du SAGE avec :

- Prochain Bureau de la CLE pour valider le diagnostic final, et présentation du projet de CCTP pour la phase 2 (mai 2022)
- Elaboration du CCTP de la phase 2 : tendances, scénarii stratégie.
- Travail en Commissions Géographiques par Bassins Versants (liste des Commissions Géographiques).
- Validation du CCTP de la phase 2 en Bureau de la CLE (juillet 2022) et notification du marché (novembre 2022) ou plus tôt suivant l'appel d'offre.

• Phasage prévisionnel de l'étude :

- Présentation en CLE puis lancement de l'étude sur les tendances, scénarii, stratégie et travail en commissions géographiques.
- Validations intermédiaires en Bureau puis en réunion plénière de la CLE.

6-Questions Diverses :

L'ordre du jour étant épuisé et, en l'absence de questions diverses, M. Le Président lève la séance et tient à remercier les membres de la CLE pour leur participation.

La séance est levée à 17H20.

Le présent compte-rendu est réputé accepté, 15 jours après sa diffusion aux membres de la CLE.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE